

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 16 mars 2023

Convocation

Date : 10 mars 2023
Affichée le : 10 mars 2023

RÉOMI - BUDGET PRIMITIF 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la salle polyvalente du Centre de rencontre de l'Obélisque, située au 4 ter, avenue de Creil à Senlis, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **vendredi 10 mars 2023**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n°
14-CC160323

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 32
- Pouvoirs : 11
- Votants : 43
- Absents : 01

Résultats :

- Pour : 42
- Contre : -
- Abstention : 01

Liste des délibérations

Affichée et mise en ligne
le **20 MARS 2023**

Délibération mise en ligne
sur le site internet de la
CCSSO le **05 AVR. 2023**

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Madame Émilie MARTIN

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame BALOSSIER Françoise	Madame LOZANO Michelle
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MARTIN Émilie
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame MIFSUD Florence
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur GEOFFROY Rémi	Madame REYNAL Sophie
Madame GORSE CAILLOU Isabelle	Madame ROBERT Marie-Christine
Madame JAUNET Christel	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur LAPIE Dominique	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur LEFFEVRE Sylvain	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur LESAGE William	Monsieur TESSON Gilles
Madame LOISELEUR Pascale	Madame TONDELLIER Viviane

Ont donné pouvoir :

Monsieur BARON Jean-Marc à Madame BALOSSIER Françoise
Madame BENOIST Magalie à Monsieur GEOFFROY Rémi
Monsieur BOULANGER Damien à Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur CURTIL Benoit à Madame LUDMANN Véronique
Madame GAUVILLE HERBET Cécile à Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur GRANZIERA Gilles à Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur NGUYËN PHUOC VONG Jean-Pierre à Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur PATRIA Alexis
Madame PIERA Pascale à Monsieur LEFFEVRE Sylvain
Madame PRUVOST BITAR Véronique à Madame REYNAL Sophie

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Monsieur FROMENT Daniel par Monsieur TESSON Gilles

Étaient absents

Monsieur ACCIAI Maxime

Paraphes	
	EM

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 32 présents et 11 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Monsieur Jacky MÉLIQUE, Vice-Président, expose aux membres de l'Assemblée les principales masses en présence relatives au budget annexe de la REOMI pour l'année 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
Chapitre n°011 : Charges à caractère général	337 150	Chapitre n°002 : Résultat de fonctionnement reporté	
Chapitre n°012 : Charges de personnel	55 118 00	Chapitre n°70 : Produits de service	624 219,00
Chapitre n°65 : Autres charges de gestion courante	248 403,09	Chapitre n°75 : Autres produits de gestion courante	21 000
Chapitre n°67 : Charges exceptionnelles	0	Chapiter N°77; Produit exceptionnel	11 452,40
Chapitre n°042 : Opérations d'ordre (dotation aux amortissement	16 000,00		
Total des dépenses	656 671,40	Total des recettes	656 671,40

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
Chapitre n°20 : Dépenses imprévues	0	Chapitre n°001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0
Chapitre n°21 : Immobilisations corporelles	16 000,00	Chapitre n°10 : Dotations, fonds divers et réserves	0
Chapitre 13 subvention d'investissement		Chapitre n°040 : Opérations d'ordre	16 000,00
Total des dépenses	16 000,00	Total des recettes	16 000,00

Paraphes	
	

DELIBERATION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu l'article L. 2121-17 du CGCT au terme duquel le budget n'est valablement adopté qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés et si les conditions de quorum sont respectées ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

Vu l'avis de la commission des finances du 1^{er} mars 2023 ;

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 1 « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **VOTENT** le budget primitif de la RÉOMI 2023 présenté, par nature, par chapitre et par opération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : **05 AVR. 2023**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **05 AVR. 2023**

Fait à Senlis, le **05 AVR. 2023**

Guillaume MARECHAL

*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*



Émilie MARTIN



Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telercours.fr